

CESSIONS DE PARTS SOCIALES

Les soussignés :

1) Monsieur Denis, Sylvain, Louis BIDARD, né à DOMFRONT (Orne) le 3 Juin 1961, divorcé de Madame Catherine GRAVENT suivant un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de CAEN le 11 Janvier 2010, demeurant à CAEN, 135 avenue Georges Clémenceau.

2) Monsieur Laurent, François, Serge FOSSEY, gérant de société, né à DEAUVILLE (Calvados) le 9 novembre 1957, demeurant à FLEURY SUR ORNE (Calvados), 12 rue François Mitterrand, divorcé et non remarié.

Ci-après dénommés « les cédants »

D'UNE PART,

3) La société « HOLDING G.L.B. », société par actions simplifiée au capital de 1.433 021 euros, dont le siège est fixé à ROSEL (Calvados), Chemin de Ricaras, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CAEN sous le numéro 394 569 305,

Représentée par Monsieur Lionel GODFROY, demeurant à ROSEL, Chemin de Ricaras,

Agissant en qualité de Président de cette société, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Ci-après dénommée « le cessionnaire »

D'AUTRE PART

Lesquels, préalablement aux cessions de parts objet des présentes, ont exposé ce qui suit :

R. D. LF LG

EXPOSE

1) Aux termes d'un acte sous-seings privés en date à MONDEVILLE du 7 Janvier 2005, enregistré à CAEN NORD le 13 Janvier 2005, bordereau 2005/52, case n° 12, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SARL

DENOMINATION : « 2 TEMPS 4 TEMPS »

OBJET : La vente et la réparation de kartings et de quads (loisir et compétition); La vente d'accessoires et de matériel de loisirs.

DUREE : 50 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

SIEGE SOCIAL : Le siège actuel est fixé à DEMOUVILLE (Calvados), Parc d'Activités « La Delle du Clos neuf ».

GERANTS : Les gérants actuels sont Monsieur Laurent FOSSEY et Madame Brigitte GODFROY.

EXERCICE SOCIAL : Il commence le 1er Février et finit le 31 janvier.

APPORTS :

• Monsieur Maurice BURNOUF, une somme de	250 €
• Monsieur Marc GODFROY, une somme de	100 €
• HOLDING GLB, une somme de	150 €
• Monsieur Laurent FOSSEY, une somme de	250 €
• Monsieur Denis BIDARD, une somme de	250 €

Ensemble	<u>1.000 €</u>

CAPITAL SOCIAL : 1.000,00 Euros divisé en 100 parts égales de 10 Euros chacune de valeur nominale, réparties entre les associés de la manière suivante :

-Monsieur Maurice BURNOUF,	25 parts
-Monsieur Marc GODFROY,	10 parts
-La société HOLDING GLB,	15 parts
- Monsieur Laurent FOSSEY,	25 parts
- Monsieur Denis BIDARD,	25 parts

TOTAL égal au nombre de parts composant le capital social, ci	100 parts

IMMATRICULATION : Cette société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CAEN sous le numéro 480 601 822.

B D LF LG

AGREMENT : En vertu de l'article 10 des statuts, les parts ne peuvent être cédées entre associés qu'avec le consentement des associés, aux conditions de majorité ordinaire prévue à l'article 223-14 du code de commerce.

2) Aux termes d'un acte sous seings privés en date à MONDEVILLE du 20 Janvier 2006, Monsieur Maurice BURNOUF a cédé les 25 parts qu'il possédait à savoir :

- Monsieur Marc GODFROY, pour 4 parts ;
- La société HOLDING GLB, pour 5 parts ;
- Monsieur Laurent FOSSEY, pour 8 parts
- Monsieur Denis BIDARD, pour 8 parts. »

3) Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 14 Juin 2008, le capital a été augmenté de 77.600 € en numéraire, par la création de 7.760 parts nouvelles de 10 € chacune dont 2.260 souscrites et libérées par Monsieur Denis BIDARD, numérotées de 5601 à 7860.

Cette somme a été déposée à la banque « HSBC » agence de CAEN, 31 rue Saint Jean, le 11 Juin 2008, à concurrence de 55.000 euros. Le surplus soit la somme de 22.600 euros a été libéré intégralement par compensation avec une créance liquide et exigible sur la société.

4) Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 14 Juin 2010, le capital a été augmenté de 66.600 € en numéraire.

Cette somme a été déposée à la banque HSBC France, agence de CAEN, 31 rue Saint-Jean, le 11 Juin 2010.

5) Le capital social actuel est fixé à la somme de CENT QUARANTE CINQ MILLE DEUX CENTS EUTOS (145.200 €) divisé en 14.520 parts de 10 Euros chacune, portant les numéros 1 à 14520.

Par suite des attributions faites à la constitution de la société, et des actes survenus depuis, ces 14.520 parts sont réparties entre les associés de la manière suivante :

- Monsieur Marc GODFROY, à concurrence de quatorze parts, numérotées de 1 à 4, et de 26 à 35, ci.. 14 parts
- La société « HOLDING GLB », à concurrence de vingt parts, numérotées de 5 à 9, et de 36 à 50, ci.. 20 parts
- Monsieur Laurent FOSSEY, à concurrence de trente trois parts, numérotées de 10 à 17, et de 51 à 75, ci.. 33 parts
- Monsieur Lionel GODFROY, à concurrence de six mille Quatre vingts parts, numérotées de 101 à 2.850, et de 7861 à 11190, ci 6.080 parts
- Madame Brigitte GODFROY, à concurrence de six mille Quatre vingts parts, numérotées de 2.851 à 5.600, et de 11191 à 14520, ci 6.080 parts

B-D

LF

LG

- Monsieur Denis BIDARD, à concurrence de Deux mille deux cent quatre vingt treize parts, numérotées de 18 à 25, de 76 à 100, et de 5601 à 7860, ci..	2.293 parts -----
Total égal au nombre de parts composant le capital social, soit	14.520 parts =====

CECI EXPOSE, il est passé aux cessions de parts objet des présentes :

CESSIONS DE PARTS

Les soussignés d'une part cèdent par ces présentes, sous les garanties ordinaires et de droit, les parts qu'ils possèdent dans la société sus-exposée, savoir :

- Monsieur Denis BIDARD, DEUX MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT TREIZE PARTS, numérotées de 18 à 25, 76 à 100, et de 5601 à 7860, ci	2.293 parts
- Monsieur Laurent FOSSEY, TRENTE TROIS PARTS, numérotées de 10 à 17, et de 51 à 75, ci..	33 parts -----
Ensemble	2.326 parts

A la société « HOLDING G.L.B. », ce qui est accepté pour elle par Monsieur Lionel GODFROY.

PROPRIETE - JOUISSANCE

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour ; il en aura la jouissance à compter du même jour.

A cet effet, les cédants mettent et subrogent le cessionnaire dans tous les droits et obligations relativement aux parts cédées.

PRIX

Les présentes cessions sont consenties et acceptées moyennant le prix de 10 € la part sociale, soit :

- pour les parts cédées par Monsieur Denis BIDARD le prix global de VINGT DEUX MILLE NEUF CENT TRENTE EUROS, ci	22.930 €
- pour les parts cédées par Monsieur Laurent FOSSEY, le prix global de TROIS CENT TRENTE EUROS, ci	330 € -----
Ensemble :	23.260 €

B.D

LF LC

Lequel prix a été payé comptant par le cessionnaire aux cédants qui le reconnaissent et lui en consentent bonne et valable quittance, entière et définitive, sans réserve.

DONT QUITTANCE.
SOUS RESERVE D'ENCAISSEMENT

ORIGINE DES PARTS DE M. BIDARD

Originellement les parts cédées par Monsieur BIDARD dépendaient de la communauté ayant existé entre lui et Mme Catherine GRAVENT.

Aux termes d'un acte reçu par Maître DEVILLE notaire associé à CAEN le 11 janvier 2010, et d'un acte rectificatif en date des 16 Février et 17 mars 2011, contenant la liquidation et le partage de la communauté ayant existé entre Monsieur Denis BIDARD et Mme Catherine GRAVENT, il a été attribué à Monsieur BIDARD la totalité des 2293 parts qui leur appartenaient.

AGREMENT DES CESSIONS

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 6 Juin 2011, les associés ont agréé les présentes cessions de parts sociales.

NANTISSEMENT

Les cédants déclarent que les parts cédées sont libres de tout nantissement, saisie ou autre mesure quelconque pouvant faire obstacle aux cessions, anéantir ou réduire les droits du cessionnaire.

DEPOT

Un original du présent acte de cessions de parts sociales sera déposé au siège de la société, conformément aux articles L.221-14 et L.223-17 du Code de Commerce.

FORMALITES FISCALES

En vue de la formalité de l'enregistrement, les cédants déclarent :

- que les parts cédées représentent des apports en numéraire;

FORMALITES DE PUBLICITE

Tous pouvoirs sont conférés :

- au porteur d'un exemplaire du présent acte pour effectuer toutes formalités de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

B.D. C.F. L.G.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites, seront à la charge du cessionnaire qui s'y oblige.

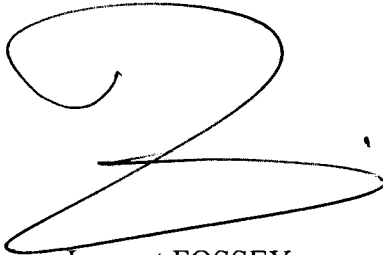
ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs demeure et siège respectifs et sus énoncés.

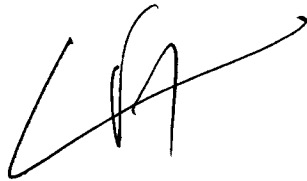
Fait à DEMOUVILLE,
Le 20 Juin 2011,
En sept originaux dont :

- un pour chacune des parties,
- un pour l'enregistrement,
- deux pour le greffe du tribunal de commerce,
- un pour la société.

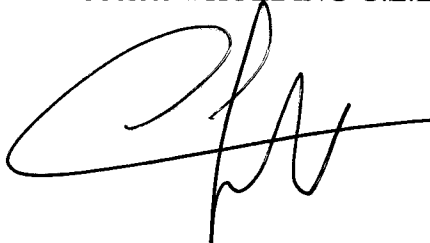
- Monsieur Denis BIDARD



- Monsieur Laurent FOSSEY,



- Société « HOLDING G.L.B. »,



Enregistré à : SIE - ENREGISTREMENT - CAEN NORD

Le 30/06/2011 Bordereau n°2011/1 093 Case n°1

Ext 5984

Enregistrement : 604 € Pénalités :

Total liquidé : six cent quatre euros

Montant reçu : six cent quatre euros

L'Agente

**AFFAIRE SUIVIE
PAR Mme ANGERVILLE**

